Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_210-DE

**ARRONDISSEMENT DE FOUGERES**

**CANTON DE FOUGERES-1**

**COMMUNE DE ROMAGNÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 DECEMBRE 2025**

Auteur du document :Mme Cécile PARLOT, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 15/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Cécile PARLOT, Maire.

| | |
|---|---|
| Date de convocation du Conseil Municipal | 05/12/2025 |
| Date d'affichage de la convocation | 05/12/2025 |
| Nombre de conseillers en exercice | 19 |
| Nombre de conseillers présents | 12 |
| Nombre de conseillers votants | 16 |

Etaient présents :

| | |
|---|---|
| Jean-Claude NOËL, 1er Adjoint | Serge VANNIER, conseiller municipal |
| Roselyne MEDARD, 2ème Adjointe | Régis ROUSSEL, conseiller municipal |
| Pascal MAHE, 3ème Adjoint | Olivier GUERINEL, conseiller municipal |
| Zilpa VILSAMON, 4ème Adjointe | Anne-Sophie RONDIN, conseillère municipale |
| Pascale LOISEAU, conseillère municipale | Henri-Jean DOLAINE, conseiller municipal |
| Isabelle RENAULT, conseillère municipale | |

Etaient absents excusés : Florian Coudray ; Anne-Cécile Jouan ; Arnaud Sabin ; Tiphaine Sourdin ; Géraldine Guillaume ; Ludovic Martin ; Dominique Delaunay

Etait absent :

Pouvoirs :
de M.Florian Coudray à Mme Cécile Parlot
De Mme Anne Cécile Jouan à Mme Isabelle Renault
De Mme Géraldine Guillaume à Mme Roselyne Médard
De M.Ludovic Martin à M.Serge Vannier

Mme Roselyne MEDARD est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

## 2025/12-210 : Objet : Tarifs 2026 – Vin d'honneur salles Jean Thomas, et Saint Martin

Rapporteur : Mme Cécile Parlot, Maire de Romagné

Les salles Saint Martin ou Jean Thomas peuvent être proposées à la location en cas de vins d'honneur, aux tarifs ci-dessous :
Vin d'honneur ……46.00€ (45.00 € en 2025)

Le conseil municipal est invité à délibérer sur cette proposition.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 09/12/2025

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_210-DE

Après avoir entendu l'exposé du Maire et les débats,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont quatre pouvoirs par :**
16 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Décide** de fixer le tarif de location de la salle Saint Martin, et Jean Thomas de la manière suivante :
  - ⇨ Vin d'honneur .....46.00€
- **Précise** que ce tarif sera applicable à compter du 01/01/2026 ;
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

*Les crédits seront inscrits à l'article 752 du budget communal 2026 en section de fonctionnement.*

Certifié exécutoire compte tenu
*- de la transmission en Préfecture*
*De Rennes le* : 15/12/2025
*- de la publication :*
*Le : 15/12/2025*
Le Maire, Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Cécile PARLOT

La Secrétaire de séance, Mme Roselyne MEDARD